

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DASCO 95** Lycées municipaux - subventions d'équipement ( 66 000 euros).

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L 421-11 et L 422-3 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de subventions d'équipements ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'équipement sont attribuées à deux lycées municipaux, pour un montant total de 66 000 euros réparti de la façon suivante :

Lycées	Objet	Montants estimés	Subventions d'investissement attribuées
LYCEE LUCAS DE NEHOU ( 5ème )	Etablis pour atelier de vitrail	30 000 €	60 000 €
	Tronçonneuse double tête pour les formations du site rue Friant	30 000 €	
LYCEE SUZANNE VALADON ( 18ème )	Renouvellement du mobilier du CDI	6 000 €	6 000 €
<b>Total</b>		<b>66 000 €</b>	<b>66 000 €</b>

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**